

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Etudes et promotions	337

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'Education,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 10 000 € d'autorisations de programme et de 230 000 € d'autorisations d'engagement et de 3 000 € de crédits de paiement en investissement et 117 500 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°337 « Etudes et Promotions » ;


AFFECTE

une autorisation de programme de 10 000 € pour la prise en charge de l'ensemble des dépenses de promotion liées à la valorisation de la politique éducative de la Région et à des événements ;

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement de 230 000 € pour la prise en charge de l'ensemble des dépenses liées à la réalisation d'études et à la promotion de la politique éducative de la Région et à des évènements.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs